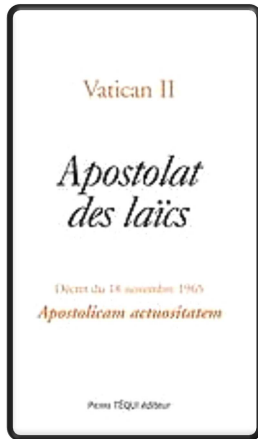


APOSTOLICAM ACTUOSITATEM



Dès le Nouveau Testament, le rôle des apôtres et des disciples autour du Christ est intense et fécond. En continuité, six autres documents promulgués par le Concile ont déjà rappelé le rôle propre et absolument nécessaire des chrétiens laïcs dans la mission de l'Eglise. **Le Concile déclare** que sans le travail des laïcs, l'Eglise ne pourrait que difficilement être présente et active à servir partout le

Christ dans son Eglise. Le Concile en rend grâce à Dieu et exprime sa reconnaissance aux laïcs engagés dans l'apostolat en Eglise. De même que dans l'organisme de tout corps vivant chaque cellule participe effectivement à la vie de tout ce corps, de même dans l'Eglise, qui est **le Corps Mystique du Christ**, chaque laïc participe effectivement à la vie et à l'activité de l'Eglise.

On appelle apostolat : se dépenser à l'évangélisation et à la sanctification de tous dans le monde, à la manière d'un ferment. Chacun l'exerce à sa manière personnelle, mais solidairement avec tous les autres chrétiens, consacrés, religieux et ordonnés.

Le fondement de la vocation apostolique des laïcs est leur baptême et leur confirmation. Unis au Christ, fortifiés par le Saint-Esprit, nourris des sacrements et spécialement de l'Eucharistie, les laïcs ont le devoir et le droit d'être apôtres.

Le sacerdoce commun des baptisés consiste à travailler sans cesse pour faire connaître et aimer le message évangélique du salut de Dieu et de l'amour fraternel.

La fécondité de cet apostolat dépend de l'union intime avec le Christ envoyé par le Père. Cette union est alimentée par des nourritures spirituelles puisées dans la Parole et les sacrements et par la pratique de l'amour fraternel dans tous les milieux de vie. Individuellement ou en associations, cela exige un exercice continu de la foi, de l'espérance et de la charité.

La Vierge Marie, reine des apôtres, est l'exemple parfait de la vie apostolique.

Le salut du Christ concernant aussi bien le spirituel que le temporel humain, la conscience des laïcs s'exerce donc sur les deux plans. Alors que le ministère de la Parole et des Sacrements est confié spécialement au clergé, le rôle propre et de grande importance qui est donné aux laïcs fait d'eux les « coopérateurs de la vérité » (3 Jn 8). Le ministère apostolique des laïcs et le ministère pastoral des clercs se complètent mutuellement.

Les laïcs sont appelés à y prendre une part active, selon leurs talents et selon leur formation.

Le temporel humain concerne tous les biens de la vie, la famille, la culture, les réalités économiques, les métiers, les professions, les institutions politiques, les relations nationales et internationales, leur évolution et leur progrès. La vocation de chacun est de construire un monde sans cesse plus parfait dans tous les domaines.

L'action caritative est le sceau de l'apostolat des laïcs, l'amour de Dieu et la pratique de l'amour fraternel sont l'origine et la force de tout apostolat (Mt 11,4-5 ; Mt 22,37-40), c'est le signe distinct de tout disciple du Christ (Jn 13,35). C'est pourquoi le soulagement de toutes les souffrances et fragilités humaines, partout dans le monde, s'impose tout particulièrement à l'Eglise, avec la plus grande délicatesse, le plus grand respect de la liberté, de la dignité et de la justice envers la personne secourue.

Les laïcs exercent leur apostolat dans divers champs de multiples façons, dans les divers secteurs de la vie de la société civile et religieuse : dans les communautés ecclésiales (paroisses, diocèses) ou religieuses, dans les couples, dans les familles, avec les jeunes et les enfants, dans tous les milieux, sociaux, professionnels, associatifs, culturels, d'habitation, de loisirs, de collectivités locales... Intendants de la sagesse chrétienne, citoyens consciencieux, défenseurs de la justice, des lois justes, du bien commun, administrateurs compétents, dans la gestion des affaires publiques, les laïcs peuvent travailler au bien commun tout en ouvrant la route à l'Evangile.

L'apostolat collectif des laïcs prend source dans l'apostolat individuel. Organisé en associations, il servira la mission universelle de l'Eglise avec efficacité et discernement. **Dans l'action catholique**, les laïcs, en union fraternelle et harmonieuse avec la hiérarchie de l'Eglise, exercent un apostolat précieux. Le clergé leur apportera aide et soutien en vertu d'une mission confiée par sa hiérarchie. Comme moyens utiles **seront organisés des conseils de l'apostolat des laïcs**, conseils paroissiaux, inter-paroissiaux, diocésains, interdiocésains, voire national et international, un secrétariat spécial auprès du Saint-Siège. **Avec les chrétiens non-catholiques et les non-chrétiens**, on coopérera en collaboration dynamique mais prudente, cette coopération est indispensable.

La formation à l'apostolat est nécessaire, formation différenciée, adaptée aux diverses formes d'apostolat, formation de base commune ou spécifique, formation complète et permanente, formation humaine au monde actuel, formation intellectuelle et formation pratique, tout cela dans le respect de l'intégrité et l'équilibre harmonieux de la personne. **Ceux qui ont la charge de la formation à l'apostolat** sont tous ceux qui ont la charge de l'éducation chrétienne, et qui cherchent ensemble à ajuster leur vie à l'Evangile du Christ.

COMPRENDRE

Ce décret sur l'*APOSTOLAT des LAÏCS* a été promulgué en 1965, dans les tous derniers jours de la dernière session de Vatican II, après avoir été voté par 2.305 pères du concile sur 2.307 votants.

Le texte rappelle que l'apostolat est la raison d'être de l'Eglise

Il met l'accent sur l'urgence et la nécessité de l'apostolat des laïcs fondé sur leur dignité propre et leur mission baptismale. Ce décret est un véritable acte de naissance de la vocation des laïcs et de leur responsabilité en Eglise. Il est utile de se rappeler qu'avant le Concile Vatican II, les textes de l'Eglise s'adressaient en majorité aux évêques, on demandait aux laïcs d'écouter et d'obéir à la hiérarchie de l'Eglise.

C'est la constitution *LUMEN GENTIUM*, déjà présentée il y a quelques semaines, qui a défini l'Eglise comme « PEUPLE de DIEU » : Par le baptême, Dieu adopte chacun comme membre de son peuple à part entière. Il s'agit d'une nouveauté radicale, fondement du rôle des laïcs en Eglise et fondement de leur apostolat.

VIVRE le CONCILE AUJOURD'HUI

En exhortation, le Concile appelle les laïcs, avec force, au nom du Seigneur, à répondre avec élan et générosité à l'appel du Christ et à l'impulsion de l'Esprit Saint. Cet appel concerne tous les baptisés et en particulier les jeunes. Le Seigneur lui-même, par le Concile, presse tous les laïcs de s'unir intimement à lui chaque jour, de prendre à cœur ses intérêts, de s'associer à sa mission de Sauveur. Le Seigneur les envoie en tout lieu. Ainsi, à travers la variété des formes et des moyens de l'apostolat, les laïcs se montreront les collaborateurs du Seigneur, toujours au fait des exigences du moment, se dépensant sans cesse au service du Seigneur.

Le 30 décembre 1988, Jean Paul II a donné au monde l'exhortation apostolique post-synodale « **CHRISTI FIDELES LAICI** » sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Eglise et dans le monde. En collégialité avec les évêques désignés pour être membres du synode romain d'octobre 1987 et soixante-dix laïcs, en pleine fidélité avec le Concile Vatican II, en s'appuyant sur « *LE MYSTERE DE L'EGLISE* » (*Lumen gentium*), sur « *L'EGLISE DANS LE MONDE DE CE TEMPS* » (*Gaudium et spes*) et sur « *L'APOSTOLAT DES LAÏCS* » (*Apostolicam actuositatem*), le pape a actualisé l'organisation et les divers champs de l'apostolat des laïcs. L'Eglise autour de Jean-Paul II montre ainsi que le concile reste bien « le programme d'action du chrétien », « une boussole pour notre temps ».

L'apostolat des laïcs trouve son fondement dans le sacerdoce commun des baptisés. Ce sacerdoce commun n'est certes pas identique au sacerdoce ministériel des prêtres, mais l'un et l'autre tirent leur origine de l'unique sacerdoce du Christ. La mission du sacerdoce commun des baptisés est **de célébrer, de témoigner et de servir, dans le monde et dans l'Eglise d'aujourd'hui,**

- **Célébrer (ou leiturgia)** est la mission baptismale de **prêtre** : c'est entrer en relation intime avec le Père par le Christ, dans l'Esprit ; dans la prière leur confier les préoccupations du monde et rendre grâce,
- **Témoigner (ou marturia)** est la mission baptismale de **prophète** : c'est rendre compte de la foi et de l'espérance qui nous animent, annoncer « intelligemment » aux autres le règne de Dieu et son amour
- **Servir (ou diaconia)** est la mission baptismale de **roi** : c'est être le levain dans la pâte du monde, promouvoir tout ce qui grandit toute personne, soulager toutes souffrances et toutes fragilités humaines.

Quelle responsabilité et quelle place dans le monde et dans l'Eglise donnent ainsi aux laïcs la grâce de Dieu et le Saint Concile !

Jean Decomps